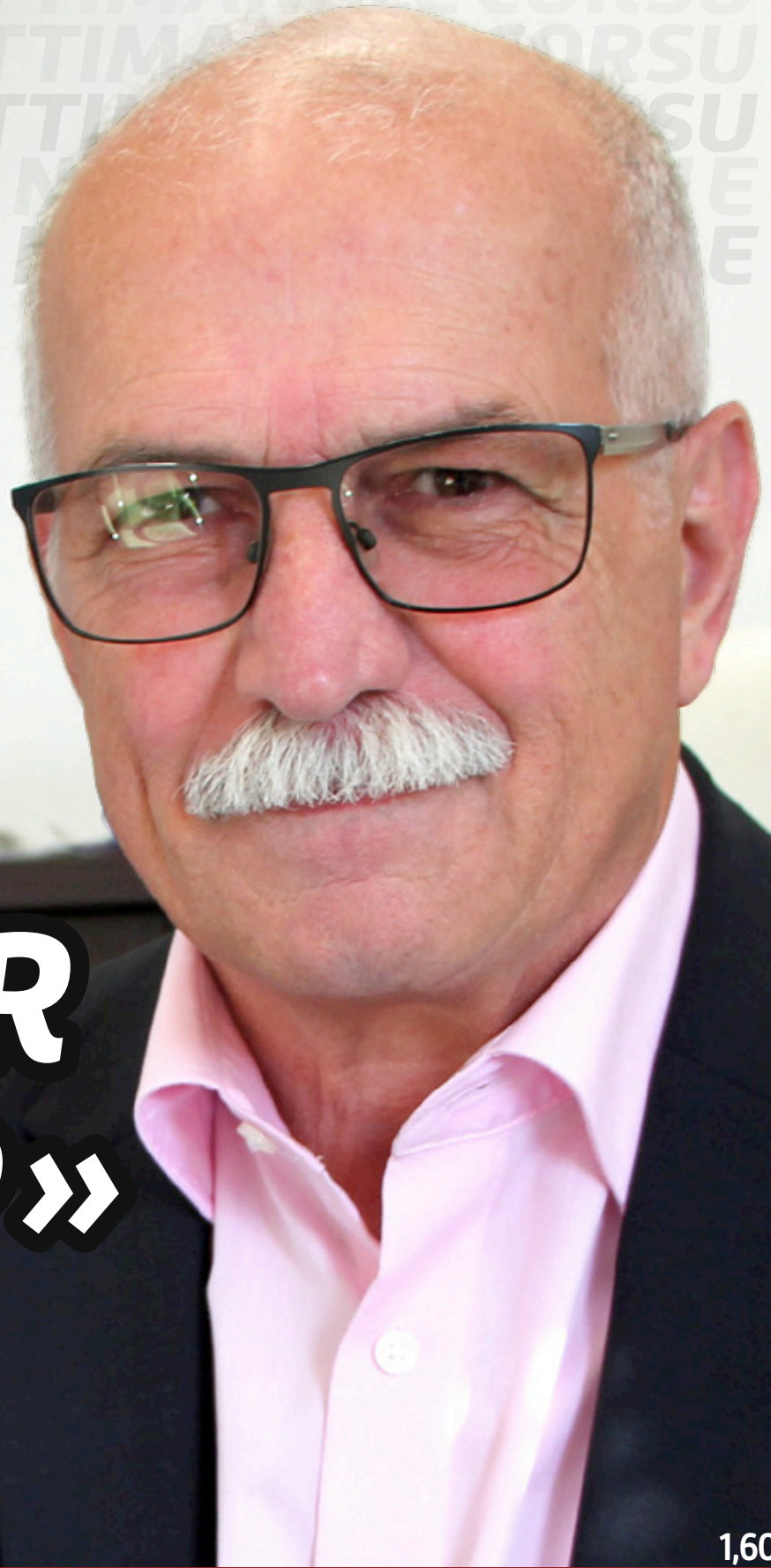




SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMATEUR
 D'INFORMATEUR



JEAN BIANCUCCI

«TENIR LE CAP»

p5

1,60€



U LEVANTE
 UN CONTRE-POUVOIR
 EN ACTIONS
 P25

ÉDITO P3 • OPINION P4
 INITIATIVE P8 • JACQUES FUSINA P10 •
 ANNONCES LÉGALES P11
 CHIFFRES DU CHÔMAGE P 24
 SETTIMANA CORSA P28 • SORTIR P30



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



CONTEMPORAINS & ATYPIQUES
300 MODÈLES
TROUVEZ LE VOTRE

CONFIGUREZ VOTRE PISCINE EN LIGNE

www.corsepiscine.com
06 43 73 07 40

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES, ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr



TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable. Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33
Immeuble Pazzo di Borgo
Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

SOMMAIRE

OPINION

JEAN BIANCUCCI «TENIR LE CAP»

P4

P5

INITIATIVE **ARBRE À PAIN**

P8

JACQUES FUSINA

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

LES CHIFFRES DU CHÔMAGE

P22

U LEVANTE **UN CONTRE-POUVOIR EN ACTIONS**

P23



U Levante

SETTIMANA CORSA

P22

SORTIR

P26

[f https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle](https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle)
[t https://twitter.com/IcnActu](https://twitter.com/IcnActu)

AVANT-PREMIÈRE

LE 8 MAI, C'EST LA FÊTE
DE TOUS CEUX QUI
CHÉRISSENT LA GUERRE



À L'USU MAFIOSU

Era a sera di u 26 d'aprili scorsu. Hè corsu u focu inde un hangar agriculu di 300 metri quadrati in Sarrula Carcupinu. Parechji arnesi è matiriali sò stati distrutti. Un scumpientu. Ssi lochi ditti di U Mandriolu appartene-ni dipoi 25 anni à un agriculteri di bunissima riputa-zioni, criatori d'olii essenziali, Petru Alessandri. L'omu, ricunnisciutu pà i so qualità di travaghjadori è d'omu, hè dinò unu di i capimachja è di i militanti i più attivi di u sindicatu agriculu Via Campagnola, in Corsica Suttana. Calchì ora solu dopu à i primi investigazioni purtati da a gendarmeria, u procuratori di a Republica d'Aiacciu, Eric Bouillard, era in misura d'assicurà u carattaru cri-minali di i fatti. Prima, parchi i custatazioni ani missu in evidenza parechji fochi accesi à tempu, inghjinnen-du un preghjudiziu maiò. Eppo par via di un cuntestu attuali inde u mondu agriculu corsu chì inchieta di più in più. I pulitanti corsi, pocu impremi u so culori puliticu, ani dinunziatu cù forza un actu vargugnosu è senza dignità, è arricatu un sustegnu di quilli putenti à Petru Alessandri. Un attentatu, parchi ci voli à dalli un nomu simuli, chì ci faci pinsà à i pratichi maffiosi i più bassi chì pudissini asista. Comu un fighjolu di sta tarra di Corsica, chì hà fattu a scelta nobuli di sfruttà i so lochi, si pò ritruvà culpitu da una manu assassina è vigliacca? A ghjilusia infama davanti à una riescita stantata cù sudori è fedi? A vulintà d'intimichiscia da fà chì l'omu firmessi zittu è riducia di colpu à u silenziu i so cunvizzioni prufondi? A prospettiva di veda atti cusì sviluppassi di più in più pudaria caccià a voglia à ghjovani coppii d'avè fighjoli, par ch'elli ùn campessini micca inde una sucità corsa chì, ogni ghjornu chì passa, perdi, à pocu à pocu, i so valori è diventa assai pericu-losa. ■ Santu CASANOVA

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 Annonces légales Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION 21, Cours Napoléon • BP 30059 • 20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

*Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, PG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Fondateur Louis Rioni •

P.R.

Trou noir

Petits, comme ceux de Gainsbourg qui invitent à rêver, ou grands comme ces déchirures des corps, des âmes, les trous, ces «ouvertures vers un corps où y pénètre une certaine profondeur» comme les définit l'Académie française, attirent, intriguent, questionnent.

Certains émerveillent, comme celui rendu visible sur une photo révélée par les astronomes grâce à la captation de la matière qui l'entoure. Énigmatique, la lumineuse obscurité de ce trou situé à 50 millions d'années-lumière de la Terre, dont le nom, Powehi, signifie «source sombre embellie de création sans fin». Un trou noir qui permet à la communauté scientifique de mieux comprendre le fonctionnement d'un univers prédit par la théorie de la relativité d'Albert Einstein; mais qui nous renvoie aussi peut-être inconsciemment et singulièrement vers l'origine du monde Comment ne pas imaginer ce qui se cache derrière ce trou-là? Moins céleste, plus humain, est le trou de mémoire, cet abîme dans lequel l'individu s'enfoncé suite à la maladie, un choc ou la vieillesse.

Mais que dire lorsque ce trou de mémoire, cette amnésie permet obscurément de désigner, de violenter ou d'assassiner ceux nommés arbitrairement coupables de tous les maux, de tous les désarrois?

Comment arriver à convaincre que ce trou est lui aussi composé d'une matière noire mais, qui contrairement à celle de Powehi, est historiquement connue et rappelée par les témoins entraînés dans la chute pentue qui caractérise ce trou et par les historiens spécialistes des pages sombres de notre histoire? Comment alerter sur le danger de ce trou nourrissant les ambitions des extrêmes, qui utilisent toujours l'encre sympathique laquelle, une fois révélée fait invariablement apparaître les mots «xénophobie», «racisme», «antisémitisme», «sexisme», «homophobie»... Comment ne pas tomber dans ce trou-ci qui fera des grands trous, des grands trous, toujours des grands trous? ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE «Souvenons-nous de Brahim Bouarram mort noyé, poussé dans la Seine par des manifestants d'extrême-droite pro Le Pen, en marge du défilé annuel du Front National en 1995» a écrit le 1^{er} mai, depuis son compte Twitter, Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat à l'Égalité femmes-hommes. Et d'ajouter «Le racisme tue. Nous n'oublions pas». Or «en même temps» ou presque, le député LREM **Jean-Michel Fauvergue**, ex-patron du Raid, déclarait le 30 avril sur l'antenne de C à Vous qu'il fallait **«maintenant oublier l'affaire Malik Oussekin»**.

Pour ceux qui auraient déjà obtempéré sans sourciller à l'injonction de M. Fauvergue ou même qui auraient poussé l'obéissance jusqu'à la devancer, rappelons donc que Malik Oussekin est mort après avoir été passé à tabac par des voltigeurs motocyclistes, à Paris, dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986, après une manifestation étudiante contre le projet de réforme universitaire Devaquet. Il avait 22 ans et ne faisait que rentrer chez lui. Si le racisme tue, la mémoire et l'indignation sélectives ont une faculté odieuse, celle de tuer une deuxième fois les victimes de violences arbitraires et racistes. ■ **EM**

EN LIBERTÉ «LE VRAI TOMBEAU DES MORTS EST LE CŒUR DES VIVANTS»

Le 19 avril dernier, Jean-Jacques Bourdin recevait sur RMC Roxanna Maracineanu. Invitée à s'exprimer sur la question de la programmation des matchs de football le 5 mai, Mme la ministre des Sports a déclaré, sans trouble aucun, «n'avoit pas d'avis sur la question.» Bourdin n'a pas été chercher plus loin. Président d'honneur du Nîmes Olympique, on aurait pu penser que l'homme était intéressé par le sujet. Mais non. Il avait apparemment posé une question pour meubler. Il aurait pu tout aussi bien demander «Thé ou café»? Et ayant obtenu pour réponse, «rien à cirer», il n'aurait, de la même façon, rien trouvé à redire face à pareil laconisme. Quant au comportement de la ministre... Franchise matinée de naïveté ou bassins d'idées aux eaux basses, voisines de l'étiage?

Nous demeurons, à l'évocation de cet instant, sur une désagréable impression. Sauf le respect dû à tout être humain en butte au despotisme de la nature, il nous semble que madame Maracineanu, au moment de plonger dans le débat a, [certes à corps défendant], fait sous elle. En d'autres lieux, un tel comportement lui aurait valu une disqualification pour avoir troublé l'eau d'une piscine olympique. Sanction dans le cas présent totalement hors de propos. Il n'était jamais question que d'aborder, 27 ans après les faits, le sort fait à la mémoire de 18 morts et 2357 blessés. Corses pour la plupart. Où irait la République si ces gens-là pouvaient prétendre aux hommages imprescriptibles réservés à l'élite de la nation?

L'expérience politique de Roxanna se résumait jusqu'à présent à un poste de conseillère générale de l'Île-de-France, de 2010 à 2015, sous l'étiquette du parti socialiste. Titre apte à vous meubler somptueusement un CV, convenons-en! Championne du monde de natation en 200 mètres dos [1998] puis médaille d'argent sur la même distance lors des JO de Sydney en 2000, elle était connue et respectée pour être une battante. Elle choisit maintenant ses combats avec un louable discernement et excelle dans une brasse coulée... sans être touchée. Elle fait la planche. Façon éprouvée de ne pas faire de vagues dans sa ligne d'eau et celles des copines et copains de club. Pas de tempête ni d'état d'âme. Elle n'a pas d'opinion sur ce que nous osons appeler le drame de Furiani. Pour parler net, comme du côté de la Joliette, «elle nous calcule même pas! Elle s'en cague...» Seul son bonnet de bain lui prend la tête. La cause semble entendue. Pour nous comme pour elle. À l'évidence, on peut être une ancienne sportive de haut niveau et être, à l'occasion, une ministre de bas poids moléculaire. Le petit doigt sur la couture du survêt, même dans le civil, la formule de Lyautey demeure tout aussi valable: «Quand les talons claquent, l'esprit se vide». Surprenante dérive du principe des vases communicants. ■

Paul MILLELIRI

JEAN BIANCUCCI

« TENIR LE CAP »

Président de l'Agence d'Aménagement d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) depuis janvier 2017, Jean Biancucci entend aujourd'hui défendre les compétences de son institution. Il évoque, sans langue de bois, les crispations nées ces dernières semaines entre l'Exécutif et l'Etat.



«À l'AUE,
nous sommes
en conférence
permanente avec
les maires»

Le 4 avril dernier, le Président de la République était en déplacement à Cozzano. Une visite durant laquelle a été annoncée une conférence des maires qui s'est installée il y a quelques jours, avec les questions d'urbanisme au centre des débats. Quel regard portez-vous sur cette conférence des maires?

Il y a eu ce qu'on peut appeler une manœuvre politique qui vise à essayer de contourner la Collectivité de Corse, au prétexte qu'elle a un certain nombre de compétences qui gênent peut-être l'action de l'Etat en Corse. On nous annonce une conférence des maires, mais la Collectivité n'est pas invitée, et on nous annonce en plus, à une échéance plus lointaine, des assises concernant l'urbanisme. Je pense que c'est complètement à contre-courant. Par rapport à cette espèce de provocation et l'attitude actuelle de la préfète, je répondrais que nous, nous sommes en conférence permanente avec les maires. On a envisagé plus de 40 réunions dans les micro-territoires, on a été sur le terrain, fait des centaines voire des milliers de kilomètres de déplacements durant lesquels on a rencontré plus de 150 maires et on rencontrera le reste d'entre eux dans les 20 prochaines réunions. Nous n'avons pas attendu Cuzzà pour engager ce processus. Nous sommes dans notre rôle et assumons, quoi que certains en disent, nos responsabilités et nous continuerons de le faire. Je pense que M. Macron non seulement fait fausse route, mais est en train de mettre en marche des mécanismes qui risquent de recréer des situations comme celles que l'on a connu et qui ne peuvent mener, au bout du bout, qu'à l'affrontement. Je pense qu'il faut éviter de souffler sur les braises, elles sont encore chaudes. Au contraire, nous devrions tous, Collectivité et Etat, œuvrer à ce que les choses s'apaisent et au règlement des problèmes.

Face à ces attaques, il y a donc nécessité à réaffirmer que la Collectivité de Corse via l'AUE dispose de vraies compétences en matière d'urbanisme et qu'elle doit les exercer?

L'article L 4424-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dit que le statut de la Corse donne compétence à la Collectivité pour définir la stratégie de développement durable de l'île et l'équilibre territorial pour garantir le respect des principes fondamentaux du code de l'urbanisme. Donc, nous avons au moins une compétence égale à celle de l'Etat, puisqu'on nous met en position de sentinelle sur le code de l'urbanisme. De plus, les communes ont la capacité, à travers les maires, de donner des permis de construire. L'Etat, lui, est en situation de considérer si l'acte délivré par le maire est légal ou pas. Mais le rôle de l'Etat se limite à ce contrôle de légalité. Tout le reste, c'est

l'AUE qui l'assure: à la fois le conseil, l'ingénierie d'accompagnement et la vigilance nécessaire concernant notamment la bonne marche des documents d'urbanisme. Je voudrais m'insurger contre le fait que l'on dise que ce sont les maires qui ont la compétence d'urbanisme et que l'AUE n'en a pas en la matière. C'est absolument faux. Ce sont des propos qui sont distillés au plus haut niveau de l'Etat en Corse. Il faut que cela cesse. L'AUE est le premier maillon, on a une relation essentielle et primordiale avec les maires. Tout d'abord, on les conseille dans la première phase qui est l'interrogation pour une commune de réaliser ou pas un document d'urbanisme et lequel. Puis, on les guide en fonction de leur problématique générale. Par ailleurs, du point de vue de l'aménagement du territoire, on met en œuvre plusieurs dispositifs et un certain nombre de moyens financiers qui correspondent aux besoins des communes. Là aussi, cela veut dire que l'on est très près des communes, car ce sont des moyens financiers considérables.

Votre double casquette de président de l'AUE et de maire facilite-t-elle votre appréhension de la réalité des territoires?

Il m'arrive d'interpeller les services aussi en tant que maire. Ayant l'expérience de maire et la connaissance du territoire dans sa dimension quotidienne, je mesure et ajuste mieux la politique de l'AUE. Il y a des textes, des règles et des ingénieurs extrêmement qualifiés, mais en même temps il faut aussi ajuster. L'ajustement, c'est souvent ce qu'on fait en matière de politiques publiques, sauf qu'ici on est en prise directe, on s'adresse directement aux élus. Et le problème, c'est qu'un maire est à la fois en charge du développement agricole ou touristique de sa commune, du bien-être des habitants, de l'urbanisme et du reste. Donc, on a en face de nous quelqu'un qui représente ces intérêts généraux. C'est énorme. C'est pour cela qu'à mon sens, il est nécessaire que la Collectivité conforte ce lien avec les maires.

Depuis son adoption, le Padduc subit des attaques répétées. Y a-t-il nécessité de le réviser?

Si on regarde bien qui a intérêt à dénigrer le Padduc et qui a intérêt à le défendre, on va retrouver un clivage simple qui tourne autour de la spéculation foncière et immobilière, parce que c'est là qu'est le nœud gordien du problème. Et l'on va se rendre compte qu'on veut transformer des terres qui sont protégées et doivent l'être pour obéir à des mécanismes spéculatifs. Cela fait 30 ans que l'on parle du Padduc. En 2015, après de longues heures de discussions et d'amendements et donc tout un processus démocratique, il y a eu un vote extrêmement

« Ce qui est remis en cause, c'est donc la crédibilité de l'État. »



Photos Manon Perelli

majoritaire qui signifiait la volonté des élus d'avoir un document de cadrage à l'échelle de la Corse. Ce document existe aujourd'hui, et ce n'est pas au moment où il commence à être mis en œuvre que l'on va le réviser. Il faut quand même garder un peu d'intelligence de situation.

Pour autant, le Padduc n'est pas forcément immuable...

C'est vrai qu'il peut y avoir aussi des raisons qui peuvent intégrer certains aspects à réviser, mais aujourd'hui ce n'est pas le moment. L'article 4424-14 du CGCT dit que à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de la date d'approbation, le conseil exécutif procède à une analyse globale des résultats et de son application notamment du point de vue de l'environnement. Cette analyse est soumise à l'avis du Cesec, communiquée au public et transmise à l'Assemblée de Corse. À ce moment-là, l'Assemblée délibère sur le maintien en vigueur du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, sur sa modification ou sa révision complète ou partielle. Ce n'est donc qu'au bout de 6 ans que l'on peut réviser, et il y a tout un processus. On ne fait pas les choses comme cela. Aujourd'hui, certains veulent détricoter le Padduc, c'est-à-dire le remettre à plat. Nous, nous pensons que ce sont de mauvaises méthodes et que cela irait à l'encontre de l'intérêt général. Si, à un moment donné, il y a nécessité de le faire, ce sera à l'Assemblée, au bout des 6 ans et sur des raisons extrêmement valables. Sinon, il existe une autre procédure prévue par les textes: la modification. On l'a utilisée après le jugement du Tribunal administratif l'année dernière contre la cartographie des Esa.

Ces dernières semaines, on a vu, comme chaque avant-saison, refluer un point de crispation autour des autorisations d'occupation temporaires (AOT) du Domaine public maritime (DPM). Ce problème est-il insoluble selon vous?

Il faut revenir à la genèse du problème. Il est né parce que l'Etat français n'a pas joué son rôle pendant des années, n'a pas appliqué la loi Littoral votée en 1986, et n'a pas fait ce qu'il faut pour que chacun soit égal et responsable devant la loi. Il y a eu des passe-droits, on a autorisé tout et n'importe quoi, y compris des permis de construire à même le DPM et a fortiori dans des espaces remarquables. Il y a donc aujourd'hui un problème qui tient au fait qu'il y ait des AOT et que celles-ci soient déli-

vrées par le préfet. Ailleurs, il y a désormais des concessions, parce que les choses ont évolué et que quelqu'un qui a une activité économique a besoin d'investir et de pérenniser son exploitation. Ici, chaque année, on recommence. Ce système a été entretenu. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'est pas bon. On aurait dû s'en apercevoir il y a 20 ans! L'expérience de la paillote Chez Francis aurait dû aider l'Etat à proposer autre chose. Mais cette expérience n'a vraisemblablement servi à rien, et aujourd'hui on dit que le problème vient du Padduc. Il faut être sérieux!

Autre compétence dans l'escarcelle de l'AUE, la politique énergétique. Malgré les promesses d'anciens ministres, au premier rang desquels Ségolène Royal, plus les mois passent plus on a l'impression que le projet de gazoduc est enterré. Etes vous confiant à ce propos ou l'inquiétude règne-t-elle ?

Il y a eu des engagements d'Etat, une signature, des décrets et des moyens financiers qui ont été évalués. Ce qui est remis en cause, c'est donc la crédibilité de l'Etat. Comment peut-on donner l'impression à ses interlocuteurs que c'est réglé et ensuite revenir sur ces décisions? Il y a un problème! Est-ce que le gazoduc est possible? Oui. Est-ce qu'il n'y a pas un problème au niveau parcellaire? Les entreprises qui s'intéressent à ce chantier nous disent que non, et elles ont étudié la chose sous l'angle pratique. Aujourd'hui, le Girtec est chargé de ce dossier. On saura assez vite où on en est. Mais en tout état de cause, il faut que les engagements qui ont été pris soient tenus, sinon il peut y avoir rupture de confiance.

En conclusion, après un peu plus d'un an à la tête de l'AUE, quel premier bilan tirez-vous?

J'ai l'impression d'être à la barre d'un gros navire qui est actuellement en haute mer. Il y a un certain nombre de problèmes qui sont pendants, relativement aux compétences que l'on a. Mais nous nous sommes donné les moyens de tenir le cap, d'être au plus près des réalités. C'est-à-dire que nous ne sommes pas uniquement dans la théorie politique, mais qu'on essaye de répondre de manière pratique aux problématiques qui se posent en matière d'urbanisme, d'énergie, et plus largement d'aménagement du territoire. ■

Propos recueillis par Manon PERELLI



Photo Déborah Baron

L'ARBRE À PAIN, UNE BOULANGERIE ÉQUITABLE

Etabli à Moriani-Plage, André Salès est un des tout premiers boulangers de Corse à adhérer au label de commerce équitable français Agri-Ethique, une démarche solidaire qui vise à la fois à garantir un revenu aux agriculteurs, à préserver l'emploi local et à agir pour l'environnement.

Pour André Salès, gérant et boulanger de L'arbre à pain, adhérer à une démarche de commerce équitable était une nécessité: «*Ce qui est important pour moi aujourd'hui, c'est de savoir qui fait le blé, qui l'écrase, mais aussi que tous ces acteurs soient rémunérés à leur juste valeur*», explique-t-il. C'est la raison pour laquelle le gérant de cette boulangerie installée à Moriani-Plage a adhéré au label de commerce équitable français Agri-Ethique depuis mars dernier: «*Je crois vraiment qu'avec ce label, on est dans cette voie*». Pour cet homme de 58 ans, fils et petit-fils de boulanger, le bon pain est une histoire de famille: «*Mon grand-père était installé à Bustanico, dans le Centre Corse, en 1946. Dans son laboratoire, il n'y avait ni eau ni électricité. On allait chercher l'eau au puits et on pétrissait tout à la main*», confie-t-il. Après son père en 1969, André prend la suite de l'entreprise familiale dans les années 1990 et fait désormais tourner la boutique. «*Mon métier, c'est ma passion. J'ai toujours voulu faire du bon pain et surtout du pain sain, ça a toujours été ma volonté*», explique-t-il. C'est pourquoi, en 1996, il commence à faire du pain bio. Depuis 6 ans maintenant, dans un souci de transparence, il s'est par ailleurs donné pour but de ne travailler qu'avec du blé français. L'adhésion à Agri-Ethique s'est donc imposée comme un prolongement de la voie sur laquelle André s'était déjà engagé. «*J'échangeais sur mon envie de changer les choses avec mon meunier. C'est lui qui m'a parlé du label. Après, je suis monté à Lyon et ça s'est fait très vite*», précise-t-il. À l'heure actuelle, la boulangerie d'André Salès est, avec A Rosa di venti, située à Propriano, une des

deux seules qui, en Corse, ont rejoint cette démarche équitable. À l'origine du premier label de commerce équitable 100% origine France, Agri-Ethique est née du constat de quelques agriculteurs qu'il devenait de plus en plus difficile de vivre de sa production. Officiellement lancée en 2013 avec la filière de blé tendre, cette démarche anti-spéculative se diversifie au cours des années avec d'autres filières telles que la viande, les œufs, le lait ou le blé noir. «*Le principe, c'est qu'on a un contrat pluriannuel de minimum trois ans, où s'engagent tous les acteurs. Et surtout, le prix d'achat du blé doit être rémunérateur. Ça veut dire qu'au tout début, on prend le temps de calculer le coût moyen de production du blé pour chacun des systèmes d'exploitation et on fixe un prix pour toute la durée du contrat*», indique Jean-Luc Poisson, chargé de communication de Agri-Ethique. De plus, le label se fixe également des engagements sociétaux et environnementaux: «*On n'est pas encore sur du bio, mais on est sûr de l'agriculture raisonnée, avec des cahiers des charges très exigeants. Chaque intervention sur une parcelle est suivie par l'organisation de producteurs. Les producteurs connaissent même leur bilan carbone. Il y a un réel accompagnement des exploitants et une approche globale de l'environnement*». Actuellement, la filière blé tendre comprend une cinquantaine de producteurs, qui ont été repérés par la minoterie Forest et l'organisation de producteurs Descréaux, partenaires du label. La démarche Agri-Ethique, elle, rassemble 19 moulins et environs 650 boulangeries. Aussi bien pour André que pour Agri-Ethique, il y a aussi la volonté de retravailler avec des variétés de blé anciennes.



Photo Jean-Luc Poisson



Photo Déborah Baron

«Mais cela implique de travailler la pâte à la main», souligne le boulanger. En effet, les farines de blé moderne ont une teneur plus forte en gluten, pour que la pâte puisse résister à la mécanisation. «En utilisant des variétés de blé plus anciennes, on n'aura pas les rendements qu'on a avec les autres variétés. La question est donc comment réussir à garantir un revenu aux agriculteurs si les rendements sont plus faibles. Mettre en place une filière où on va garantir une rémunération aux producteurs, cela permet aussi aux agriculteurs d'utiliser des variétés rustiques. Par conséquent, il y a un réel effort environnemental parce que le cahier des charges est plus strict. L'enjeu de la démarche, c'est aussi d'encourager et d'accompagner dans cette voie. En sécurisant les revenus, on donne forcément la possibilité d'investir dans des manières de faire plus respectueuses de l'environnement», observe Jean-Luc. Tous les acteurs jouent le jeu: les minoteries mais aussi les boulangers s'adaptent pour pouvoir travailler le blé ancien. Ainsi, toutes les échelles de la production garantissent une meilleure qualité du produit. «Ce n'est pas à la nature de s'adapter à nous, c'est à nous de s'adapter à elle», dit André.

Pour André, le commerce équitable, c'est un état d'esprit: «J'aimerais pouvoir montrer que l'on peut consommer de bons produits, mais aussi des produits justes. Je suis sûr que l'avenir, il est là», affirme-t-il en constatant que les personnes sont de plus en plus attentives à la provenance et la composition des produits qu'elles consomment. Agri-Ethique a d'ailleurs mené auprès de son réseau de boulangeries une enquête de laquelle il ressort particulièrement deux critères: le local et l'équitable. Pour les acteurs de la démarche, une réelle transition est en train de s'opérer dans les manières de consommer: «Les gens sont prêts à payer un peu plus, si les critères du local et de l'équitable sont réunis», remarquent-ils.

Pour l'heure, il n'y a pas de filière de production Agri-Ethique en Corse, mais André espère qu'un jour il pourra travailler avec des producteurs locaux, aussi bien pour la farine que pour le lait et les œufs. Un beau projet qui favoriserait encore plus la production et les commerces locaux. ■ Déborah BARON

À L'HEURE ACTUELLE, AGRI-ETHIQUE, C'EST:

1266 agriculteurs engagés au travers des différentes filières (blé tendre, blé noir, viande, œufs, lait, légumes secs); **44** éleveurs; **19** moulins; **68 000** tonnes de blé; **1** fromagerie; **7** industriels; **18** organisations de producteurs. Pour la construction des prix, l'organisation de producteurs (coopérative, négoce, etc) et l'agriculteur étudiant ensemble le coût de production de la matière première. Ce coût inclut celui des investissements – intrants, matériel, énergie, salaires, autres charges sociales et financières – ramené à la tonne produite. La méthode de calcul utilisée est contrôlée par un organisme certificateur indépendant. Le prix d'achat établi dans le contrat pluriannuel entre l'agriculteur et l'organisation de producteurs couvre alors obligatoirement ces coûts de production calculés, et prend également en compte d'autres facteurs comme la qualité de la matière première, le contexte économique... Le prix versé par l'acheteur doit permettre de couvrir les coûts de production; de verser une rémunération suffisante pour satisfaire les besoins fondamentaux et améliorer le niveau de vie des travailleurs ainsi que de leurs familles; de dégager une marge permettant aux travailleurs de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de leur outil de production. Par ailleurs, au-delà de l'activité de commercialisation, les partenaires mettent en place un fonds de développement destiné à financer les projets collectifs des agriculteurs. Ce fonds a pour vocation de soutenir des projets de développement des agriculteurs portant sur des aspects techniques, environnementaux, sociaux, ou encore le bien-être animal. ■



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

LA VIE JUDICIAIRE EN CORSE



Jean-Louis Rinieri
La vie judiciaire en Corse,
des nouvelles
du palais de justice de Bastia
éditions Maïa(2019)

Titre accrocheur s'il en est depuis que des journalistes continentaux défraient la chronique sur cette thématique souvent bien chargée dans notre île, mais le sous-titre *Des nouvelles du palais de justice de Bastia* rassure le lecteur qui a d'ailleurs pu connaître personnellement l'auteur Jean-Louis Rinieri, ancien bâtonnier du barreau de la ville. Quant à la préface, elle est signée d'une magistrate, Françoise Bastien-Rabner, estimée non seulement dans sa profession mais aussi autour puisqu'elle a enseigné à l'université et participe à des activités associatives culturelles. Ne manquant ni de style ni d'humour, elle glisse malicieusement d'emblée qu'« en dépit des dissonances de la vie juridictionnelle » elle a pu en toute confiance parler avec l'auteur « de la pluie, du beau temps et de problèmes plus délicats sans risque d'être soupçonnée » de quelque corruption.

Voilà donc le lecteur doublement rassuré et s'il restait quelque doute, la plongée dans les épisodes narrés avec verve par le bâtonnier retraité suffiront assurément à l'inciter à partager avec lui l'atmosphère parfois déroutante voire poétique d'une époque point trop éloignée de la vie d'un tribunal de chez nous. Ce sont donc une quinzaine de courts récits qui nous sont contés avec esprit et un sens du raccourci édifiant par cet habitué des prétoires qui n'a rien perdu de la rhétorique classique mais qui sait aussi reconnaître dans quelques cas farcesques des manières qui méritent parfois plus de compréhension que d'excessive sévérité.

Le premier récit sert d'entrée en matière, mêlant circonstances fortuites, informations par le réseau familial ou amical, passages liés à l'histoire même du palais, et jusque dans le détail amusant d'une restauration de tableau : nous y apprenons comment deux œuvres, un tableau et un buste de marbre, rappelant deux personnages insulaires, le maréchal Sebastiani et le premier président Colonna d'Istria, ornent encore l'entrée et un bureau du tribunal. Le ton étant donné, on s'étonnera moins de constater comment peuvent se dérouler certaines plaidoiries, entre ruses bon enfant et arrangements provisoires (*Les femmes de Balagne*). Pour ajouter à la couleur locale de ce qui est rapporté, l'auteur utilise parfois un terme en langue du pays ou adapte une expression typique comme cette réplique attribuée à notre humoriste villageois Minutu dédaignant de s'incliner au passage d'une statue en bois en expliquant qu'il avait connu le prétendu saint comme simple cerisier. Plaisanteries ou grosses blagues comme on en entend parfois dans les cafés ponctuent le recueil (*La légion d'honneur, Chauffeurs de juges, Le crucifix*), affaires délicates ou moins sérieuses qu'elles pourraient le paraître (*Philomène et le juge, Achille et Hector*), épisodes de la politique insulaire, problèmes médicaux (*On peut être magistrat et être fou, Le client sur le toit*), répliques brillantes ou curieuses, portraits de personnages hors normes, locaux ou non, ressemblances ou oppositions de caractère (*Mes géants*)...

Il y a là un ensemble que le lecteur appréciera en fonction de sa plus ou moins grande proximité avec le milieu judiciaire, mais il reconnaîtra un goût plaisant de l'anecdote, la mise en évidence du détail désopilant, et aura l'impression que tout se termine le plus souvent dans un éclat de rire bon enfant, quelle que fût la gravité réelle ou supposée des cas. C'est bien entendu dans le choix que réside le plaisir de l'anecdote. Entre confidences et complicités rieuses Rinieri nous entraîne ainsi d'une affaire à une autre, d'un personnage à un autre, collègue ou magistrat, peu importe, l'humour l'emportant le plus souvent malgré le caractère baroque de certains moments qui ne méritaient sans doute pas tous de rester gravés dans le marbre, mais c'est bien cet accent mis sur des manies ou des faiblesses humaines qui donne au recueil un air de sympathie. Le dernier récit touche à la personne du père, à sa maladie (*DS*), à ces marques de la perte irrémédiable du jugement : il y a là une délicatesse de l'évocation, une finesse de l'observation autant qu'une confidence lâchée, comme un regret à une pitié mêlé, une expression d'affection filiale émue à l'extrême qui marqueront le lecteur en refermant le recueil. ■



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS

AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,

ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB

ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ

À STÉPHANE BRUNEL ET SON ÉQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



MARCHÉ DU TRAVAIL

DU MIEUX

Les chiffres sur le marché du travail pour le premier trimestre 2019 indiquent une certaine amélioration.

Si tout n'est certes pas rose, les «sorties» de Pôle emploi Corse motivées par une reprise d'emploi déclarée affichent par exemple une progression encourageante.

Au dernier trimestre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi en Corse tenus de rechercher un emploi (catégories A, B,C) affichait une augmentation de 2,4% sur le trimestre et une diminution sur un an de 1,9%. Pour le premier trimestre 2019, Pôle emploi Corse fait état, pour ces trois catégories, d'une baisse de 0,8% sur le trimestre et de 2,5% sur un an, tandis que, sur l'ensemble de la France métropolitaine, l'effectif reste stable sur un trimestre et recule de 0,4% sur un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) baisse de 0,1% sur le trimestre et de 3,0% sur un an, la baisse sur la France métropolitaine étant de 0,7% ce trimestre [-1,5% sur un an].

D'un département corse à l'autre, et selon les catégories considérées, les évolutions diffèrent. Ainsi, pour les effectifs de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, la décre sur un trimestre est un peu plus marquée en Haute-Corse [-0,9% contre -0,6%] qu'en Corse-du-Sud où, cela dit, l'évolution à la baisse sur un an est légèrement supérieure à celle observée en Haute-Corse [-2,6% contre -2,4%]. Toutefois, si on ne considère que les personnes inscrites en catégorie A, l'amélioration apparaît plus notable en Haute-Corse où les effectifs diminuent de 0,9% sur un trimestre et jusqu'à 4,3% sur un an. Alors que, pour sa part, la Corse-du-Sud enregistre une hausse de 0,5% sur un trimestre et une baisse sur un an de 1,7%; un constat qui s'inscrit dans la continuité de celui effectué pour le dernier trimestre 2018 durant lequel la Corse-du-Sud, après avoir un temps présenté la diminution la plus marquée, accusait les plus mauvais résultats, tant pour les demandeurs de catégorie A que pour l'ensemble des catégories A, B et C.

On note aussi un contraste sensible des évolutions en fonction du sexe des demandeurs d'emploi, quelles que soient les catégories. S'agissant de la catégorie A, la baisse des effectifs est de 1,1% sur un trimestre et de 4,5% sur un an pour les hommes; mais le nombre de demandeuses augmente encore de 0,8% sur le trimestre et diminue seulement de 1,6% sur un an. Pour mémoire, les chiffres communiqués par Pôle emploi Corse pour le dernier trimestre de 2018 indiquaient une hausse de 4,4% sur un trimestre (mais une baisse de 3,7% sur un an) pour les hommes et de 2,9% (avec toutefois une baisse de 2,2% sur un an) pour les femmes. Si on considère les catégories A, B, C, la baisse est également plus prononcée pour les hommes [-1,7% pour les sur un trimestre et -3,9% sur un an] alors que l'effectif féminin reste stable sur un trimestre et décroît plus modestement sur un an [-1,3%].

Pour ce qui est de la situation en fonction des âges, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente en Corse de 1,3% pour les moins de 25 ans [-2,1% sur un an], de 0,1% pour ceux âgés de 25 à 49 ans [-3,9% sur un an] et recule de 1,2% pour ceux âgés de 50 ans ou plus [-1,6% sur un an]. Au précédent trimestre, les évolutions étaient de +0,9% pour les moins de 25 ans [-1,3% sur un an], +3,2% pour les 25 à 49 ans [-4,6% sur un an] et +5,6% pour les 50 ans ou plus [-0,8% sur un an]. Par ailleurs, si chez les demandeurs de catégorie A de moins de 25 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes (au dernier trimestre 2018 comme au premier trimestre 2019), celles-ci restent majoritaires dans la tranche d'âge des 50 ans et plus et leur effectif, s'il reste stable sur un trimestre, est en hausse de 1,5% sur un an.

En baisse de 2,7% sur un an, le nombre moyen d'entrées à Pôle emploi Corse est pour autant en hausse de 1,1% par rapport au trimestre précédent (durant lequel on observait la même augmentation par rapport au troisième trimestre 2018 et une baisse de 4% sur un an). Pour ce premier trimestre 2019, les entrées pour fin de contrat [-2,4%] et autres motifs [-16,7%] sont en baisse, celles pour fin de mission d'intérim, rupture conventionnelle, licenciement économique, réinscription rapide et motif indéterminé sont stables. En revanche, les entrées pour démission [+12,5%], autre licenciement [+8,3%], première entrée sur le marché du travail [+10,0%] et retour d'inactivité [+15,6%] sont en hausse.

Pour ce qui est des sorties - en catégories A, B, C - en augmentation de 2,1% par rapport au trimestre précédent (mais en baisse de 1% sur un an), la note la plus positive tient sans doute à une hausse des reprises d'emploi déclarées : [+5,8% sur un trimestre et sur un an soit 37% des motifs de sortie contre 35,4% précédemment], alors que les sorties pour entrée en stage ou en formation [-7,7%] et radiation administrative [-3,4%] sont en baisse. ■ PMP

Reprises d'emploi déclarées
au 1^{er} trimestre 2019

1100



Évolution trimestrielle

5,8%



Évolution annuelle

5,8%

LE CHIFFRE



Ruptures conventionnelles
Évolution annuelle

20%

U LEVANTE, UN CONTRE-POUVOIR EN ACTIONS



19 MARS 2019
CLASSÉ DANS : ACTUALITÉS, JUSTICE, NON CLASSÉ

Villas Ferracci : arrêt cassé, c'est gagné!

La Cour de cassation vient de casser et annuler l'arrêt de la Cour d'Appel de Bastia en date du 5 juillet 2017 qui n'avait pas ordonné la remise en état des lieux et renvoyé les parties devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence.

La lecture de l'arrêt de la haute juridiction est extrêmement instructive :

25 MARS 2019
CLASSÉ DANS : ACTUALITÉS, CORSE, NON CLASSÉ, PLU URBANISME

Projet de PLU de Calvi -Avis de U Levante – CTPENAF du 14 mars 2019

19 MARS 2019
CLASSÉ DANS : ACTUALITÉS, CORSE, JUSTICE, MARITIME, NON CLASSÉ

Villa Martinolle à Bunifaziu, démolition en cours

C'est une première importante victoire : la démolition des bâtiments Martinolle, illégalement construits en site classé, en espace remarquable, en Natura 2000, loin de toute zone urbaine, est en cours. Elle avait été ordonnée par jugement de première instance du 11 mai 2015, définitivement confirmé par la Cour d'Appel le 24 janvier 2018. M. Martinolle avait répondu à tout jamais en cassation.

19 MARS 2019
CLASSÉ DANS : ACTUALITÉS, CORSE, JUSTICE, MARITIME, NON CLASSÉ

Villas Ferracci à Rundinara, une décision qui fera date

L'arrêt de la Cour de cassation du 19 mars 2019 est un coup de tonnerre. Pourquoi est-il si important ? La lecture du blog de Maître Benoist Susson est éclairante : <http://www.benoist-susson.fr/2019/03/19/mars-19-mars-2019-asso-u-levante-et-la-villa-ferracci-une-decision-qui-fera-date/>

C'est un arrêt magnifique pour la justice, pour l'environnement, pour la Corse si violente.

19 MARS 2019
CLASSÉ DANS : ACTUALITÉS, CORSE, JUSTICE, MARITIME, NON CLASSÉ

PLU à Timizzolu : une « coquille » loin d'être de sens

Dans son édition du samedi 20 avril 2019 est paru dans Corse-Matin (ci-dessous) un article intitulé « Le got bintime de Timizzolu, ou la « coquille » du PLU... ». Cet article fait suite à une réunion publique sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ajaccio, à l'appel de U Levante et de la coordination Terra. Le PLU arrêté contient en effet un projet de port (et des structures coordonnées annexes) sur 44 hectares d'espaces stratégiques agricoles (ESA) et l'article relate les essemments des responsables de ce document structurant censé fixer le cap pour les quinze prochaines années pour la commune.

19 MARS 2019
CLASSÉ DANS : ACTUALITÉS, CORSE, NON CLASSÉ, PLU URBANISME

Le projet de PLU de Calvi (http://villecalvi.fr/plan-local-urbanisme) vient de « bénéficier » d'articles dans la presse et d'échanges sur les réseaux sociaux.

Le 27 avril dernier, à Riventosa, non loin de Corte, U Levante tenait son assemblée générale. Depuis sa création, en 1986, cette association loi de 1901, agréée pour la protection de l'environnement, se bat pour défendre les milieux naturels et les protéger notamment de la pression immobilière. Et ce quels que soient les tendances ou les partis politiques en charge des affaires, tant au plan local que national.

Photo Claire Giudici - Captures d'écran du site ulevante.fr



En 1986, dans la vallée de la Restonica, un projet d'urbanisation touristique voyait le jour. Le site était classé. L'impact sur l'environnement aurait pu être important. L'association U Levante s'est constituée, a porté le dossier devant le tribunal administratif, gagné le procès et fait annuler le projet. Et depuis, elle n'est jamais entrée en sommeil. Sans doute n'en a-t-elle pas eu le temps... Pour rester vigilante et indépendante, jouer son rôle de «contre-pouvoir», elle a choisi de ne bénéficier d'aucune subvention. Ses revenus proviennent majoritairement des adhésions et des dons de ses adhérents – ils sont à ce jour plus de 750, domiciliés principalement en Corse mais également hors de l'île, sur le continent et même à l'étranger – et des sommes que la justice lui alloue en cas de victoire devant les tribunaux. Des «bénéfices» immédiatement réinvestis, généralement en frais de justice [défraiement des huissiers ou des avocats pour lesquels, même si, militants, ils sont très raisonnables, il faut bien payer les frais de déplacements, de repas, d'hébergement, etc.] Il faut également, pour préparer des dossiers solides, souvent payer différents documents [cartes, documents divers qui ne sont accessibles, même via internet, que moyennant finances...], puis il y a les courriers, etc. Toujours dans cet esprit d'indépendance vigilante, U Levante s'est doté d'une direction collégiale de 11 membres. Et tous ont retrouvé leur poste lors de la dernière assemblée générale à Riventosa. Presque avec regret : la moyenne d'âge s'élevait, faisaient-ils remarquer et il serait bon que, dans un engagement citoyen, de plus jeunes viennent prendre le relais des anciens, présents souvent depuis la création. Engagement citoyen que de nombreuses associations du même type appellent d'ailleurs de leurs vœux... «*Le credo du Levante est simple, soulignait Michelle Salotti, membre de la direction collégiale et active depuis les débuts, pour nous c'est la loi, toute la loi et rien que la loi. Pour combattre les abus, nous avons choisi depuis toujours la voie de la justice, et nous nous y tenons*». Dans une Corse où, dans ce domaine, certains ont parfois choisi l'action violente, eux ont porté de nombreux dossiers devant les tribunaux et, dans la quasi-totalité des cas, en sont sortis vainqueurs. «*Nous n'avons personnellement rien à gagner dans ces affaires, nous n'avons aucune attache politique, de quelque ordre qu'elle soit. Si chacun de nous peut avoir une sensibilité différente, nous n'en discutons jamais entre nous. Elle n'intervient ni dans nos*

motivations ni dans nos actions.» D'ailleurs, pour être au bureau d'U Levante, il ne faut pas être ou avoir été élu à un poste important dans une collectivité. «*Nous souhaitons juste que les textes soient respectés pour défendre l'environnement et préserver le bien commun.*» Les actions de l'association sont diverses : participation à de nombreuses enquêtes publiques (PLU, cartes communales, servitude du sentier du littoral, installations classées...), lutte contre les constructions sans permis ou avec des permis de construire non conformes dans des zones protégées, lutte contre des rejets polluants dans l'atmosphère, en rivière et en mer [ses actions contre la pollution atmosphérique de la centrale EDF du Vaziu ont entraîné, en juillet 2005, la prise d'un nouvel arrêté par les autorités et la mise aux normes des moteurs], prise en compte du problème posé par l'amiante environnemental en Haute-Corse, mais aussi avec Zeru Frazu, activités en faveur de la collecte sélective, du traitement des déchets et la lutte contre des décharges sauvages, etc. «*Nous ne pouvons être partout, sur tous les dossiers, déplore Michelle Salotti. Il nous faudrait être plus nombreux. Construire un dossier sérieux, défendable devant un tribunal, est un travail long, difficile. Il faut enquêter, accéder aux cartes, aux documents, aller sur le terrain, dans les mairies où nous ne sommes pas toujours bien reçus... Tant d'intérêts sont en jeu ! Mais même si nos membres sont parfois victimes de menaces, de pressions, voire de plasticages, nous continuons. Dans les actions menées ces dernières années, certaines sont médiatiques, d'autres moins, mais toutes donnent, dans l'ensemble, la satisfaction de voir la justice en reconnaître le bien-fondé*». En 2018, U Levante a ainsi participé aux enquêtes publiques concernant les PLU de Propriano, de Casaglione, d'Ajaccio, mais aussi – sur Ajaccio toujours – sur les dépôts de déchets inertes de Saint-Antoine, le doublement de la route territoriale [RT] 20 et le plan de déplacements urbains. Il a participé aussi à l'enquête de la Zap de Figari, de la carrière d'Ambiegna, du projet immobilier Vasileccia sur Alata, du dépôt de bitume de Propriano. Il a collaboré à des études pour la Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers [CTPENAF] concernant les PLU de Viganello, Vico, Furiani ou les cartes communales d'Olmiccia, Ghjunchetu, Cristinacce, Sampolo, etc. Pour ce qui est des actions en justice, U Levante a obtenu l'annulation du PLU de Cauro. Concernant les PLU de Sisco ou de Propriano,

Nul n'est censé ignorer, etc

Critique à l'égard du pouvoir local et ce quel que soit l'échelon, dès lors qu'il constate une entorse aux lois et aux règles, U Levante ne manque pas non plus d'interpeller l'Etat lorsqu'il le juge nécessaire. S'agissant de «l'urbanisation démesurée de la Corse» l'association rappelait par exemple en mars dernier que, «à la date du 24 novembre 2018, toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme auraient dû l'avoir mis en compatibilité avec le Padduc». Outre que ça n'a pas été le cas, U Levante a fait observer que «de novembre 2015 à novembre 2018, l'État a laissé les maires appliquer leurs PLU (plan local d'urbanisme) ou leurs CC (cartes communales) en vigueur dans ces communes malgré les règles du Padduc (et du code de l'urbanisme!) et a émis des avis favorables aux demandes de constructions sur des zonages U (urbanisables) et AU (à urbaniser) pourtant illégaux (non en continuité de l'existant, surfaces constructibles non proportionnelles au nombre d'habitants, zonages sur ESA (espaces stratégiques agricoles), constructions non limitées en EPR (espaces proches du rivage), etc. Cela explique le très grand nombre d'habitations secondaires (majoritairement à but locatif) édifiées». Si elle déplorait alors l'inertie de l'Exécutif en place, l'association constatait aussi le silence de l'État pourtant sollicité dès novembre 2018. ■ EM

le jugement est attendu. Des annulations de permis de construire sur Lecci ou Sartène ont été obtenues et on attend la réponse du tribunal pour d'autres, sur Ajaccio par exemple. La démolition de certaines constructions illégales est également intervenue [le Mar a Beach à Calvi, les constructions Martinolle à Bonifacio et Poli sur le site de Tanghiccina à Lucciana, la villa Mury à Piana Arone, des constructions sur Aregno, Ajaccio, un chantier naval à Oletta, des paillottes à Aleria, Solaro...]

Puis il y a des affaires plus médiatiques comme les constructions Ferracci à Rondinara, sur le territoire de Bonifacio. L'affaire sera rejugée par la cour d'appel d'Aix en Provence. D'autres sont encore en attente: des constructions sur le domaine de Murtoli à Sartène, de Misincu à Cagnano, etc. «Avec parfois un petit regret: sur le site protégé de la plage de Saleccia par exemple, nous avons obtenu gain de cause concernant la suppression du camping, mais pas du restaurant...» Quant aux services de l'Etat, qui devraient intervenir en amont de ces dossiers pour en contrôler la légalité, ils se trouvent parfois en difficulté faute de personnel suffisant: «À Sartène, par exemple, il n'y a que deux personnes en charge de ce dossier alors que la zone subit une forte pression immobilière.» Et l'association s'interroge sur la pertinence d'une baisse des effectifs de fonctionnaires dans des domaines aussi sensibles.

D'autant que l'inquiétude s'accroît s'agissant de la mise en œuvre du Padduc, particulièrement pour ce qui est de la protection des espaces stratégiques agricoles [Esa]. Déféré devant le tribunal administratif, il était présenté en appel à Marseille ce 29 avril et le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, avait fait le déplacement.

** Ainsi, en mars 2018, U Levante relevait que «l'Exécutif de la CTC, «aux manettes» en mai 2015, a commis cette erreur dans le cadre de l'enquête publique. Dans ses attendus, le tribunal administratif soulignait que «Il est constant que, pendant la durée de l'enquête publique, deux jeux de carte des Esa à 1/50 000 ont été successivement mis à disposition du public, l'un du 4 au 27/05 2015 comportant une extension maximale des Esa, correspondant à la localisation des Esa telle qu'envisagée à ce stade par la CTC, le second à partir du 28/05/2015 et jusqu'à la fin de l'enquête [...] ainsi, toutes les personnes qui ont participé à l'enquête publique entre le 28/05 et le 3/07 ont trouvé au dossier de l'enquête publique une carte des ESA erronée.» NDLR*

Le jugement devrait être prononcé dans trois semaines environ. «Nous sommes très heureux de voir que l'Exécutif se mobilise. Nous l'aurions été davantage si, comme nous l'avions demandé, les cartes exactes avaient été re-présentées immédiatement à l'enquête publique. Dès 2018! À l'origine de cette affaire, on a une «erreur» durant l'enquête publique*: les cartes étaient fausses... Quelques 10 000 ha d'Esa avaient été supprimés. L'Exécutif a refusé d'en donner de nouvelles, rectifiées. Un comité de pilotage devait être créé, il n'a toujours pas vu le jour. Et la réalité, c'est que nous sommes dans un fonctionnement au cas par cas, dans des discussions avec les maires afin de déterminer «leurs Esa». S'il n'était pas parfait, si nous pouvions ne pas apprécier qu'il favorise, à notre goût, trop largement l'activité touristique, le Padduc était un texte qui restait protecteur: inconstructibles, les espaces agricoles avaient pour vocation de permettre, le cas échéant, l'autosuffisance alimentaire de notre île. Le bilan de tout ça, c'est qu'à ce jour on est confrontés à une très grande consommation d'Esa pour des projets touristiques partout en Corse». D'autant qu'en termes de constructions, l'île reste championne des résidences secondaires. «Et elles sont majoritairement destinées à la location estivale. En 5 ans, de 2011 à 2016, selon les chiffres de l'Insee, on a construit 25 000 logements alors que l'accroissement de la population était de 16 000 personnes. Pour ce total de nouveaux habitants, la construction de 8 000 logements nouveaux en résidence principale n'aurait-elle pas été adaptée? Il y a donc 17 000 résidences secondaires sorties de terre en 5 ans. La tendance se poursuit et, faute de texte, on peut craindre une accélération!» ■ Claire GIUDICI

L'EXÉCUTIF MOBILISÉ AU CHEVET DE LA CATHÉDRALE D'AJACCIO



D'après une photo de Jean-Pol GRANDMONT - Travail personnel, CC BY 3.0

À l'occasion de la séance de questions orales, le 25 avril dernier, la conseillère exécutive en charge du patrimoine, Josepha Giacometti, a fait le point sur les travaux entrepris par la CdC pour restaurer et préserver l'édifice.

Concomitamment à l'incendie qui a ravagé Notre-Dame de Paris, on a vu renaître de part et d'autre des inquiétudes relatives à la préservation des édifices patrimoniaux. Au point que le sujet s'est invité à la dernière session de l'Assemblée de Corse. Profitant de la séance de questions orales de la session du 25 avril, le conseiller territorial de Femu a Corsica, Romain Colonna a en effet interrogé l'Exécutif sur les travaux de la cathédrale d'Ajaccio, en rappelant que celle-ci, spécificité insulaire, est la propriété de la Collectivité de Corse. Indiquant que la mairie, la Capa et le clergé sont également concernés par ce dossier, la conseillère exécutive en charge du patrimoine, Josepha Giacometti, a tout d'abord posé: « Cet édifice construit au XVI^e siècle a bénéficié de plusieurs campagnes de travaux relatifs au gros œuvre. Une étude préalable de l'architecte en chef avait été rendue en 2009 et évaluait le montant des travaux à 4,7 M€ ». « Nous procédons actuellement à sa réactualisation par le service de la conservation restauration, qui a lancé une consultation pour la mise aux normes électriques, ainsi qu'une autre pour retenir un architecte du patrimoine habilité. Nous avons d'ores et déjà budgété 550 000 € au BP 2019 pour les premiers travaux », a-t-elle poursuivi en assurant de l'engagement plein et entier de la CdC pour « U Domu », cher aux Ajacciens. « Parallèlement, suite à une visite sur site consécutive aux inondations en fin d'année dernière, avaient été constatés plusieurs désordres. Certains d'entre eux sont en cours de règlement, d'autres ont déjà été réglés », a-t-elle également détaillé.

Par ailleurs, elle a indiqué que si des travaux sur l'ensemble des marbres doivent être entrepris, un marbrier ajaccien s'est déjà proposé « de procéder gracieusement à certains d'entre eux » et qu'après l'emblématique statue de la Madunuccia, d'autres restaurations sont prévues dès cette année au Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse à Calvi. « Enfin, pour la partie mise en valeur du patrimoine de la cathédrale, un inventaire a été réalisé sur l'ensemble du mobilier religieux présent et doit donner lieu à une publication en 2020. De celle-ci découlera une signalétique à l'intérieur de la cathédrale sous forme de cartels explicatifs des œuvres », a-t-elle enfin souligné avant de conclure : « Les enjeux sont importants, et nous sommes mobilisés au quotidien pour le Domu, comme pour l'ensemble de nos monuments qui sont les témoins de notre patrimoine collectif ». ■ Manon PERELLI

MOTION SOLIDAIRE APRÈS L'INCENDIE DE NOTRE-DAME DE PARIS

Une motion prévoyant d'apporter un soutien à la reconstruction de la cathédrale a été adoptée. Un acte de solidarité qui sera suivi de propositions concrètes dans un délai de deux mois

Le 15 avril dernier, sous les yeux médusés du monde entier, la flèche et la toiture de la cathédrale Notre-Dame de Paris partaient en fumée. Pour tenter de sauver ce trésor patrimonial et faire face aux coûts de reconstruction qui s'annoncent colossaux, de nombreux dons ont aussitôt afflué de toutes parts. Un gigantesque élan de solidarité auxquelles les collectivités locales sont nombreuses à avoir pris part. Et la Corse n'entend pas faire exception. Lors de la session d'avril, la conseillère territoriale de Per l'Avvene, Chantal Pedinielli, a déposé une motion ayant pour objet le versement d'une aide exceptionnelle pour la reconstruction de la cathédrale.

Mettant en évidence « la prégnance au sein de la société et de l'histoire corses de la religion catholique et plus particulièrement du culte marial », et « l'esprit de solidarité et d'entraide » des Corses, ce texte vient assurer de l'émotion de l'Assemblée de Corse et de « son désarroi face à l'incendie qui a endommagé Notre-Dame de Paris, ainsi que sa solidarité envers les forces d'intervention et de secours qui ont œuvré des heures durant, les riverains, le clergé du diocèse de Paris rattaché à la basilique et tous ceux, chrétiens ou pas, que cet événement afflige ». Pour autant, aucun montant chiffré pour cette aide financière « visant à ce que la Collectivité de Corse participe à l'effort collectif de reconstruction de Notre-Dame de Paris » n'a été posé pour l'instant. « Un certain nombre d'études et d'examen budgétaires sont nécessaires pour décider du versement d'une aide », a en effet souligné Jean-Guy Talamoni en appuyant sur le fait que cette aide, avant tout symbolique, pourrait prendre la forme d'une somme minimale. Suite à un amendement porté par le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, il a été acté que « des propositions concrètes seront faites pour matérialiser cet acte de solidarité » dans un délai de deux mois. La motion a été adoptée à l'unanimité. ■ Manon PERELLI

LE CONFLIT AUTOUR DE L'IGP « CHARCUTERIE ILE DE BEAUTÉ » REVIENT DANS L'HÉMICYCLE



Lors de la séance de questions orales, Jean-Martin Mondoloni a interrogé le président de l'Odarc sur les suites de la mobilisation contre l'octroi de ce signe de qualité à 7 produits de la salaison corse.

Il y a quasiment un an, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation prenait une série d'arrêtés visant à octroyer le signe de qualité Indication géographique protégée (IGP) « Charcuterie Ile de Beauté » à sept produits de la salaison corse. Une annonce qui suscitait aussitôt la colère des producteurs Appellation d'origine protégée (AOP) « Charcuterie Corse » qui pointaient un risque de « catastrophe » pour la filière. En effet, si l'AOP garantit des porcs corses et une charcuterie transformée sur l'île, l'appellation IGP garantit, elle, des porcs d'origine 100 % française et des produits seulement transformés en Corse. Dans le droit fil de cette mobilisation, l'Assemblée de Corse adoptait le 30 mai 2018 une motion visant à faire annuler la décision du ministère, et le conflit était porté devant le Conseil d'Etat. Si le contentieux juridique devrait bientôt aboutir, le président du groupe Per l'Avvene, Jean-Martin Mondoloni, a souhaité remettre le sujet sur le tapis lors de la séance de questions orales de la session du 25 avril.

Rappelant que AOP et IGP constituent « des démarches indépendantes, parallèles mais éminemment complémentaires », il a souligné que « les deux peuvent tout à fait coexister ». « Les signes officiels de qualité constituent des armes pour défendre les produits et les savoir-faire, offrir des outils de structuration des filières, et assurer une montée en compétences des opérateurs », a-t-il insisté avant d'interroger l'Exécutif afin de savoir si sa position a évolué sur le dossier.

« Sur le fond, l'IGP n'a pas encore été décidée aujourd'hui », a argué le président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc), Lionel Mortini, « Nous aurons une réponse pour savoir si l'arrêté du ministère va être cassé en septembre. À côté de cela, il y a une procédure d'instruction puisque l'IGP ne peut être délivrée que par l'Union Européenne et non par le ministère. Donc on ne sait pas si l'IGP est morte ». « Après, si l'IGP est actée, on aura d'autres problématiques à gérer, notamment sur le fromage », a-t-il par ailleurs indiqué en précisant que les industriels fromagers préparent une IGP. « Si l'IGP passe sur la charcuterie, on aura certainement une IGP fromage corse avec du lait extérieur, ce qui pose un certain nombre de questions ». Insistant sur le fait que la position de principe de l'Exécutif reste la défense de « nos terroirs, nos races, et nos savoir-faire » et qu'il ne « dérogera pas là-dessus », il a toutefois précisé : « Nous travaillons à sécuriser les démarches économiques. On ne compte tuer personne et il faut éviter de monter les uns contre les autres ». « Aujourd'hui, ce n'est pas blanc ou noir, c'est bien plus compliqué que cela, mais il faut absolument sauver nos éleveurs », a conclu le président de l'Odarc. ■

Manon PERELLI

La sélection de la rédaction

Sorru in Musica Veranu

En attendant le «grand» festival d'été, fin juillet, l'association Sorru in Musica propose la XVI^e édition de son opération de printemps, avec un programme qui met à l'honneur Bach, Brahms et Schubert (plus quelques surprises), interprété par Laura Sibella (piano), Bertrand Cervera (violon), et Paul-Antoine de Rocca-Serra (violoncelle). Une occasion supplémentaire de réaffirmer ses grands principes fondateurs. En tout premier lieu, donner un accès gratuit à la musique au plus grand nombre; faire partager des émotions musicales sans exclusion, distinction, ni exception, et ce sans oublier ceux empêchés de se déplacer comme les personnes âgées ou incarcérées. Aussi, le 9 mai, un concert sera donné tout spécialement pour les détenus de la prison d'Ajaccio. Ensuite, faire un trait d'union entre les hommes, les cultures, les disciplines artistiques et les villages de Corse, bien au delà de la micro-région des Deux Sorru-Deux Sevi où cette initiative a vu le jour. Le 10, Sorru in Musica met donc le cap sur la Communauté de communes Pasquale Paoli, à Omessa où, après une intervention pédagogique auprès des élèves de l'école bilingue, les musiciens se produiront dans l'église Sant'Andria. Ce concert sera l'occasion de mettre en valeur la fresque du XV^e siècle mise au jour en 2014 à la faveur de travaux de restauration. Une intervention de Thibaut Noyelle, Conservateur des monuments historiques à la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Corse, permettra d'en apprendre davantage sur cette fresque miraculeusement préservée jusqu'à nos jours et qui constituerait un témoignage des plus précieux sur l'art pictural en Corse durant le Moyen Âge. L'entrée est libre Enfin, le 12, Sorru in Musica revient «sur ses terres» mais aussi à un principe qui lui est cher, celui de la solidarité, de l'entraide. L'entrée du concert de clôture, à Vico, sera également gratuite. Toutefois, une corbeille sera mise à disposition de ceux qui souhaiteraient faire un don, un geste, si minime soit-il, pour l'association Au bonheur de Lily dont la vocation est d'accompagner et soutenir des enfants atteints d'un cancer et de participer au financement de la lutte contre les cancers pédiatriques tels que le rhabdomyosarcome.

Concerts tous publics les 10 et 12 mai. Eglise Sant'Andria d'Omessa (19h) et Couvent St François de Vico (18h). www.sorru-in-musica.corsica



Bohème, notre jeunesse

Ils sont jeunes. Ils attendent beaucoup de la vie, veulent créer et vivre de leur art ou de leur vocation, mais sous les toits de Paris où ils ont élu domicile, faute de mieux, on ne fait pas que rêver: on jeûne et on grelotte, plus souvent qu'à son tour. Et on meurt, parfois, d'avoir trop aimé cette «vie de bohème» que l'on a plus ou moins choisie. Publiées en 1851, les *Scènes de la vie de bohème* d'Henry Murger, en grande part autobiographiques, décrivaient le quotidien d'un petit groupe d'amis, artistes et intellectuels, répondant à sa définition du «bohème», c'est-à-dire «tout homme qui entre dans les arts sans autre moyen d'existence que l'art lui-même». Un quotidien nécessairement parisien, car pour Murger, pas de vie de bohème hors Paris. L'ouvrage, initialement publié en feuilleton, inspirera les librettistes de Giacomo Puccini pour l'un de ses plus fameux opéras, *La Bohème*, composé de 1892 à 1895 et créé en 1896 à Turin. Juste retour des choses? C'est en tout cas en reprenant cet opéra italien que l'auteure et metteur en scène Pauline Bureau et le compositeur Marc-Olivier Dupin ont concocté pour l'Opéra Comique une adaptation qui revient au parti-pris si farouchement parisien d'Henry Murger, mais aussi à l'esprit naturaliste du XIX^e siècle, tout en l'inscrivant dans un contexte plus actuel. Le texte, traduit en français, adopte un langage plus contemporain; la distribution des rôles entre les femmes et les hommes a été «rééquilibrée» et renvoie à la question de la place de la femme dans notre XXI^e siècle. Une re-création que certains jugeront bienvenue tandis que d'autres entonneront l'air de la trahison.

Le 9 mai, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. [04 95 34 98 00](http://04.95.34.98.00) & www.bastia.corsica/fr/bastia-cultura/spettaculu-vivu-997.html



Nuit

«Il y aurait trois jongleurs, dans la nuit, des balles, et de la magie»... et de la musique, aussi, composée pour des quatuors à cordes. Et une dose de nouvelles technologies. Ainsi pourrait-on résumer l'argument de ce spectacle à la croisée du théâtre, du jonglage, et de l'illusion Sans surprise, tout commence dans le noir. Pas d'image, donc, ni de son, non plus. Puis, voici un bruit qui appelle la lumière. Une flamme. Apparaissent alors une balle, des visages, des silhouettes. Encore des balles (dont une balle numérique) qui semblent dotées d'une vie propre, des lueurs... Un décor qui évoque celui de quelque vieux manoir hanté... Et la nuit se peuple peu à peu; bruisse ou même grince parfois, tandis que se succèdent apparitions et disparitions. Création collective de Nicolas Mathis, Julien Clément et Remi Darbois (Collectif Petit Travers), avec le concours du magicien Yann Frisch, *Nuit* est un spectacle estampillé «jeune public». Mais qui, précisent ses concepteurs, «ne se limite pas au public «jeune» et convie tout spectateur «à se faire le narrateur de sa propre histoire». Pour tout public, à partir de 6 ans.

Le 7 mai, 18h30. Espace Diamant, Ajaccio. [04 95 50 40 80](http://04.95.50.40.80) & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 10 mai, 18h30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. [04 95 47 47 00](http://04.95.47.47.00) & www.bastia.corsica/fr/bastia-cultura/spettaculu-vivu-997.html



“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégaes.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulégaes.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

ET SI VOUS DEVENIEZ **JOURNALISTE LOCALIER**

ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE JOURNALISME DE LILLE



ESJ
LILLE

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE JOURNALISME
DE LILLE

100%
D'INTÉGRATION
À LA SORTIE DES ÉTUDES

LICENCE PRO

Formation en un an
Accès à bac +2 (120 ECTS)

INSCRIPTION

sur www.esj-lille.fr
jusqu'au 15 mai 2019

RECRUTEMENT

sur dossier et oral

en partenariat avec

 Université
de Lille

 P-R
Presses Régionales de Lille